

## Actualité

### Elus de la majorité : le compte n'y est pas

Nous avons été convoqués pour un Conseil Municipal le vendredi 16 décembre à 9h30. Nouvel horaire depuis juillet, inapproprié puisqu'il ne permet pas aux actifs d'être présents, élus ou public. Nous rappelons que nous n'avons connaissance de la date du Conseil Municipal **que 5 jours ouvrés avant sa tenue**. Certaines mairies communiquent un planning annuel, ce qui n'est pas le cas de la nôtre.

A notre arrivée, nous avons constaté que 9 élus sur les 21 que compte la majorité, étaient absents. Pour marquer notre désaccord sur cet horaire, les 4 élus d'opposition présents, dont 3 de notre groupe, ont quitté la salle faisant ainsi tomber le seuil minimum de participants (quorum) en dessous de 15. Ce Conseil a de ce fait été annulé.

Par ce geste nous avons également voulu attirer l'attention sur les projets d'urbanisme détaillés dans ce numéro, et décidés en toute opacité par une poignée d'élus.

Le Maire se dit fortement choqué de notre attitude, au regard des sujets importants à l'ordre du jour. De notre côté nous nous étonnons qu'après 9 années d'exercice il ne vérifie pas préalablement à son Conseil la **disponibilité de ses troupes**, surtout quand il y a des sujets majeurs. Mais que fait son directeur de cabinet en poste aux frais de la commune !

Le Maire invoque la maladie pour justifier ces absences, face à une telle épidémie (42% de son équipe) il aurait peut-être fallu penser à confiner la commune ou reporter le CM pour permettre à son équipe de s'exprimer.

## En bref

### Les Marres : un puits sans fond !

Il n'y a pas un seul Conseil Municipal sans le vote d'un nouvel achat pour les Marres

- Le 16 octobre achat d'une bétailière pour 40.000€, la justification de cet achat ne nous a pas convaincu.
- Le 22 décembre achat d'un véhicule benne électrique pour 16.684€ HT.

Qui viennent s'ajouter aux 642.037€ d'investissements déjà votés. Malgré nos demandes répétées **nous n'avons pas de bilan financier** du cout du fonctionnement des Marres. Ces dépenses exorbitantes sont-elles maîtrisées et sont-elles prioritaires par rapport aux autres besoins de la commune ?

**Par ailleurs**, lors du Conseil Municipal, nous avons proposé notre concours à l'**étude de faisabilité** d'un hôtel et d'un restaurant envisagée par la mairie sur le site des Marres.

### Des lettres et des chiffres

En novembre 2022, après de nombreuses lettres de relance depuis 2021, nous avons enfin eu une réponse à notre demande de consultation des livres comptables de la commune : **reprenez contact en avril 2023 !**

Mais que cache cet empressement à nous faire attendre ?

### On grelotte à Simiane

Salle culturelle, maison des associations, gymnase, ces temps-ci la température y avoisine plus souvent les 12/14° que les 19° préconisés. Certes nous sommes tous concernés par les économies d'énergie, prêts à faire des efforts, mais ces températures sont rédhibitoires pour les Simianais. D'autant plus que notre commune **bénéficie d'une aide de 101.563€** mis en place par le gouvernement dans le cadre du filet de sécurité.

### Où va-t-on à Tâtons ?

La commune loue des locaux aux Marres à l'école primaire privée « A Tâtons » où sont scolarisés une quarantaine d'élèves. En Conseil Municipal de décembre nous apprenons que l'école n'a pas réglé ses loyers depuis septembre, **soit un impayé de 10.454€** à fin novembre. Une charge pour la commune et ses habitants, alors que seulement 2 enfants simianais sont élèves de cette école.

### SIMIANE-COLLONGUE

Pas de quorum,  
pas de conseil municipal



# LES INFOS N°10 Janvier 2023 DE COLLONGUE À SIMIANE

par le groupe de minorité municipale DCAS

## Vos élus DCAS

Isabelle Mazeud  
Marc Vigouroux  
Myriam Bonnet  
Hervé Pernot  
Stéphanie Chastin

## Edito

### Une opposition vigilante

Notre groupe dit d'opposition avec 5 élus sur les 29 élus de la commune, ne peut en réalité s'opposer à rien ! En revanche, par notre vigilance nous pouvons porter à votre connaissance les projets qui vont à l'encontre des valeurs que nous défendons dans l'intérêt de votre commune.

Des projets d'urbanisme majeurs, engageant la structure du village pour des décennies dont certains non prévus dans le programme de campagne de M. le Maire sont lancés. Des projets élaborés sans aucune concertation des élus d'opposition ou des Simianais, qui vont venir densifier les déjà insupportables flux de circulation, sans que le projet de contournement routier du centre-ville soit à l'ordre du jour. En 2023, nous continuerons à exercer notre vigilance dans votre intérêt. Nous vous souhaitons une très belle nouvelle année.

Isabelle Mazeud pour DCAS

Directrice de la publication : Isabelle Mazeud, 13109 Simiane-Collongue, ISSN : 2740-1448

## Projets d'urbanisme

### Voilà ce qui nous attend !

Au Conseil Municipal du 11 mars 2022, une délibération portait sur l'achat par la commune des terrains appartenant à l'Établissement Public Foncier (EPF) en anticipation de l'urbanisation du secteur des Hauts de Gadie. A cette occasion, notre groupe questionne le Maire sur la concertation qui va être mise en place concernant l'aménagement de cette zone et en particulier pour le groupe scolaire. La réponse est « *que nous posons tellement de questions qu'il (le Maire) nous conseille de boire de l'eau* ». (PV du 11 mars 2022).

Ce genre de remarque ne nous permet pas de comprendre les enjeux du vote liés à cette délibération.

Suite à cet achat, lors du Conseil Municipal du 22 décembre 2022, une délibération porte sur la modification du plan local d'urbanisme (PLU) des terrains du secteur des Hauts des Gadie, afin d'y construire :

- Deux écoles élémentaires dimensionnées pour 640 élèves
- Un lotissement de 100 logements
- Un nouvel EHPAD

**On nous demande de voter les yeux fermés**, pour des projets qui n'ont fait l'objet d'aucune commission d'urbanisme, d'aucune concertation et d'aucune présentation dans un plan global d'aménagement urbain. Face à l'absence de concertation, nous avons voté CONTRE. Pour mémoire notre programme de campagne prévoyait la construction d'un Groupe Scolaire et des logements... en concertation avec les Simianais.



En l'absence de présentation d'une vue d'ensemble du projet par la majorité, nous avons établi ce plan qui montre d'une manière flagrante que l'aménagement de cette zone sans réflexion sur les infrastructures routières va totalement l'asphyxier.

Si notre plan n'est pas exact, que la mairie n'hésite pas à le corriger et le communiquer à l'ensemble des Simianais.

## Vie locale

### Une école qui veut se faire plus grosse qu'un collège

Par courrier du 12 septembre 22, nous avons demandé au Maire l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, une résolution actant la création d'un comité de concertation en amont du projet de construction de groupe scolaire. Ce comité étant composé entre autres des différentes parties prenantes, à savoir, équipe pédagogique, élus, associations de parents d'élèves, experts.

Cette demande nous a été refusée par courrier le 22 septembre 2022.

*Vous me voyez donc navré de ne pas satisfaire votre demande, qu'elle soit formulée par écrit ou lors du conseil.*

C'est par la publicité légale, que nous avons pris connaissance du lancement d'un appel à la concurrence par notre commune le 8 décembre 2022, pour la construction sur la même parcelle de 2 écoles élémentaires dimensionnées pour accueillir **640 élèves**.

Comme nous le craignons, **ce projet majeur pour notre commune à été décidé sans aucune concertation** en amont avec les parties prenantes.

La mitoyenneté des 2 écoles de 10 classes indique que ce sera encore un lieu d'apprentissage d'une densité très nettement supérieure à la norme. De plus la proximité du collège **amplifiera pour les parents la complexité d'accès aux établissements, à leurs différentes heures d'ouverture**

Le vote de ce projet par la majorité implique donc la disparition de la totalité de l'école élémentaire actuelle, qui va laisser un vaste espace au centre du village. Quels sont les projets d'aménagements de cette zone ? Un promoteur a-t-il déjà été contacté ?

**Une raison suffisante pour DCAS pour ne pas cautionner un projet inadapté.**

### Korian : une équation à deux inconnues

Dans les infos N°8 et N°9, nous vous avons informé du choix du Maire de vendre un terrain des Hauts de Gadie au groupe Korian pour la construction d'un nouvel EHPAD.

Au-delà de notre questionnement sur le choix de confier cette construction à un groupe à but lucratif sans lancement d'appel à la concurrence, **nous pointons l'incohérence entre :**

- La lettre de Korian publiée dans la revue municipale du mois de mai 2022 qui précise que le projet a pour objectif « la création d'une nouvelle unité de vie protégée pour les personnes les plus dépendantes qui s'ajoutera à celle de la maison actuelle » et les explications du Maire lors du dernier Conseil Municipal qui évoque au sujet de l'EHPAD actuel de Simiane « un établissement qui pose de gros problèmes de normes et ne répond plus aux préconisations suite à l'épidémie de COVID », ce qui laisse à entendre qu'il sera remplacé par le nouvel EHPAD.
- Transfert d'EHPAD ou EHPAD additionnel ? **tout cela n'est pas clair**, surtout à la lecture de la fin de la lettre de Korian du mois de mai.

proximité immédiate de notre maison actuelle. Il n'en existe pas d'autre pouvant accueillir un tel site sur la commune. Nous formulons le vœu de rester à Simiane-Collongue, d'où notre projet d'y proposer cette nouvelle maison de retraite médicalisée pour les générations actuelles et celles à venir.

#### Un prix du terrain à géométrie variable

La même parcelle des Hauts de Gadie est vendue **162€ le m<sup>2</sup>** à Korian (**12.037€** par logement) et **281€ le m<sup>2</sup>** au promoteur des 100 logements (**55.000€** par logement).

**Que justifie cet écart de prix ?**

**Une raison suffisante pour voter contre ce projet fumeux.**

## Vie Locale

### Les « truffes » du terrain des Hauts de Gadie

Par l'appel à projet du 20 juin 2022, la commune lance la recherche d'un promoteur en vue de lui céder un terrain destiné à recevoir **la construction de 100 logements dans les Hauts de Gadie**.

Cette cession de terrain était à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 22 décembre ainsi que le nom du promoteur sélectionné. Pour la préparation de ce Conseil, nous avons demandé communication du projet de ce promoteur, ce à quoi le maire nous a répondu « *qu'à ce stade il n'est pas permis de communiquer des éléments sur le candidat retenu...* »

AVIS DE PUBLICITE

VILLE DE SIMIANE-COLLONGUE

M. Philippe ARDHUIN - Maire

Hôtel de ville

Place le Sévigné

13109 SIMIANE-COLLONGUE

SIRET 21130107200016

[Correspondre avec l'Acheteur](#)

Objet

Appel à projet en vue de la cession d'un terrain destiné à recevoir un programme de constructions à vocation résidentielle



**Une fois de plus il aurait fallu voter pour ce projet les yeux fermés !**

En Conseil Municipal ce 22 décembre, à notre question sur **le choix du promoteur** nous avons eu cette réponse du Maire : " *L'appel à projet a été fait par un bureau d'étude du propriétaire qui était l'EPF (Etablissement Public Foncier), la mairie n'est pas intervenue, on n'était que spectateur ...* »

Ce que le Maire veut dire, c'est qu'au moment de l'appel à projet, entre juin et septembre, les terrains n'étaient que sous compromis de vente entre l'EPF et la commune. Cette vente a été finalisée le 28 novembre 2022, la commune devenant propriétaire du terrain qu'elle peut vendre au promoteur immobilier sélectionné.

Ainsi selon **le Maire la commune n'était pas décisionnaire** sur le choix du promoteur et de son projet, bien que tous les documents afférents à cette candidature émanent de la mairie et non de l'EPF.

**En voici un exemple, cet extrait de l'appel à projet :**

#### 6.1. Procédure d'examen des propositions

La Commune de Simiane-Collongue se réserve la possibilité d'être accompagnée par tout conseil de son choix afin de procéder à l'analyse des dossiers contenant la candidature et l'offre des candidats.

**Mais alors qui a fait la sélection du promoteur ?** L'EPF selon les dires du Maire en Conseil Municipal, qui se pose en **simple spectateur de l'aménagement de 100 logements sur sa commune...**

#### \* Faites vivre « les Infos »

Vous souhaitez prendre la parole ? Nous sommes à votre écoute

 [contactdeco\\_ongueasimiane@gmail.com](mailto:contactdeco_ongueasimiane@gmail.com)

Pour nous suivre : [decollongueasimiane.fr](http://decollongueasimiane.fr)

#### \* Pour nous soutenir

Cette publication ne peut exister que par un financement privé. Si vous souhaitez nous apporter votre support :

 [www.helloasso.com](http://www.helloasso.com) (HelloAsso est une entreprise sociale et solidaire, qui fournit gratuitement ses technologies de paiement à l'association **De Collongue A Simiane**)